



Approbation des derniers comptes rendus

Le conseil après quelques minimes discussions approuve les comptes rendus de la réunion du 24 février, celui de l'assemblée générale du 23 mars ainsi que celui du 24 mars.

Le MCR 180

La fin de la construction

L'atelier de Vinon aura terminé l'ensemble des travaux pour la fin du mois de juin. Ouf ! Rappelons combien cette construction a été délicate car nécessitant beaucoup de mise au point. Tous les détails ne convenant pas ont été signalés à la société DYN'AERO et un grand nombre de modifications ont été effectuées afin de rendre plus facile le montage du kit.

Par contre nous avons eu quelques difficultés pour obtenir la facture acquittée de l'avion ! L'ayant enfin reçue, nous allons donc pouvoir obtenir le CNSK ! Pas simple ! L'avion doit désormais effectuer quinze heures de vol en local. Les pilotes nécessaires sont prévenus et prêts.

La location du MCR

Le MCR sera loué aux clubs au tarif de 130 € de l'heure. Le club d'Issoudun souhaite louer cet avion pour les concours qu'il organise.

Site Internet et informatique de l'ANEPVV

L'informatique

Les postes informatiques des deux secrétaires ont été changés pour 600 € chaque poste. Les postes sont équipés des logiciels nécessaires à un bon travail.

Le suivi du projet du site

Une réunion a eu lieu le 10 mai. Le conseil doit décider de ce que l'on veut mettre dans ce site.

Le premier problème est de définir un « design » et de le réaliser. En effet, le bénévole qui va réaliser le site n'a pas la capacité de réaliser ce design.

Un autre problème est de diffuser les comptes rendus sur le site. Le conseil ne souhaite pas que les comptes rendus soient publics. Il faut donc que notre site ait un accès réservé par mot de passe, chaque club disposant de ce mot de passe. Une discussion s'engage sur la façon de diffuser ce mot de passe, le problème majeur étant de disposer d'un fichier qualifié des clubs ! Faut-il adresser ce mot de passe aux présidents ? à l'adresse des clubs ? aux correspondants ANEPVV ? Une évolution du fichier fédéral est en cours notamment avec un numéro de licence fixe. Nos informaticiens proposent d'étudier ce problème - pas trop difficile à résoudre - lorsque l'on s'entend sur le niveau de confidentialité. Le secrétaire général demande à ce qu'un compteur soit affecté à la lecture des comptes rendus.

Présents

Pierre ALBERTINI
Christian BON
Georges CHEVALET
GERARD CHIOCCI
Jean-Pierre COLLE
Michel CRUETTE
HUBERT DELCROIX
Bernard GUILLEMIN
Christian LECUYER
Gérard LESCASSE
Daniel PERCIAUX

Invité présent

Absent excusé

JACQUES BULOIS
Gérard LESCASSE

Invité excusé

Marcel JUILLOT

Pour notre site, il faut décider de l'hébergement. Gérard CHIOCCI propose un hébergement gratuit sur ses serveurs professionnels. Le conseil retient l'idée. Nous allons choisir un nom de domaine, probablement en « .fr ».

La discussion porte ensuite sur l'utilité de disposer d'un site dynamique au lieu d'un site statique. Dans un premier temps, le conseil décide que le site sera statique, seuls les comptes rendus étant mis à disposition des clubs adhérents.

La situation du club

Merville

Nous avons reçu une lettre de ce club qui souhaite effectuer un transfert du compte « accidents » vers le compte « prévoyance ». Le club pensait que le transfert de fonds était automatique. La comptabilité de 2011 est verrouillée. Nous ne pouvons plus faire ce transfert.

Toutefois, Christian Bon propose de passer des écritures sur le report entre 2011 et 2012 afin de donner satisfaction à ce club qui essaie de se relancer.

Les ailes cognaçaises

Ce club nous adresse une lettre pour contester les frais demandés. Ce club a 3 machines inscrites. Les frais de fonctionnement sont calculés en fonction des valeurs d'inscription. La cotisation de base est de 2 730 € Mais comme le club est en positif, et qu'il est au maximum de réduction possible la cotisation versée est seulement de 420 €. La cotisation de fonctionnement est calculée sur la cotisation de base ! Bien entendu, la cotisation pour frais semble donc bien élevée par rapport à la cotisation versée !

Le conseil propose de changer la présentation de l'appel de cotisations afin que les clubs aient une lecture plus sereine des appels de fonds.

Le club de Graulhet

Ce club fait une demande de report de paiement de la première échéance pour subventions non reçues. Ce report est accordé.

Le comité vol à voile limousin

La FFVV prête un Marianne au comité régional vol à voile limousin. La FFVV demande à ce que ce planeur soit inscrit à l'ANEPVV. Mais, le comité limousin n'a pas de compte ouvert ! Comment inscrire ce planeur ?

Le conseil propose que la FFVV inscrive ce planeur directement en FFVV 1 et refacture le coût au comité limousin.

Le conseil observe que les inscriptions par des comités régionaux posent toujours problème, les comités étant des entités vol à voile à format réduit. Ne faudrait-il pas créer un compte générique « comité régionaux et départementaux » ?

Inscription des remorqueurs pour les concours

Mise à jour

Il semble nécessaire de faire une mise à jour de la note parue en 2002 dans les notes permanentes de la FFVV.

Le problème se pose pour les machines non inscrites à l'ANEPVV. Pouvons-nous inscrire une machine d'une valeur supérieure à 60 000 € pour un concours ? La réponse est oui, les cotisations demandées tenant compte des risques encourues.

Le hangar de CHAMBLAY

Nous disposons désormais d'un demi-hangar, d'un bureau et d'un atelier. Le conseil souhaite mettre en place la gestion du stock afin de gérer. Il ne faut pas refaire un « hangar Nicolas » à CHAMBLAY.

La difficulté est de trouver quelqu'un souhaitant s'occuper du stock. Le conseil demande au secrétaire d'établir un inventaire des pièces stockées à Tours le Louroux. Ensuite, le conseil décidera du transfert éventuel des pièces de Tours le Louroux vers CHAMBLAY.

Le conseil décide d'utiliser le stock de TOURS expurgé des pièces inutilisables c'est-à-dire les pièces de machines en-dehors des dix planeurs les plus utilisés en France. Ce stock trié sera transféré à CHAMBLAY pour expérimenter le système mis en place.

Une question est posée : faut-il dépenser pas mal d'argent pour constituer un stock et le gérer au lieu de tout détruire et acheter des pièces neuves ? En résumé, faut-il dépenser cent pour économiser, à terme, cinquante ?

Le conseil souhaite tenir une réunion à CHAMBLAY afin de se rendre compte des problèmes rencontrés. Le conseil demande à Gérard LESCASSE de bien vouloir organiser cette réunion : hôtel la veille au soir, salle de réunion équipée dans le hangar, réservation d'un restaurant, etc....

L'accident de Buno

La terrible collision qui a fait trois morts met en cause un remorqueur PAWNEE et un SLINGSBY. Le conseil regrette de voir certains privés refuser d'équiper leur machine de FLARM. C'était le cas du SLINGSBY. Par contre le remorqueur était équipé. Le SLINGSBY semblait se trouver dans la vent arrière remorqueur. Le SLINGSBY avait été treuillé lors d'une démonstration de treuil. Une manœuvre d'évitement semble bien avoir eu lieu mais malheureusement trop tardive.

Bien entendu, le comité directeur ne peut affirmer que si le planeur ancien avait été équipé l'accident n'aurait pas eu lieu. Il ne peut que regretter que cet instrument n'ait pas été présent dans la vieille machine.

Le cas d'un club qui possède des FLARM ayant bénéficié de subventions mais ne les ayant pas installés notamment dans ses avions remorqueurs est évoqué. Il semble qu'en cas d'accident, l'obligation de moyens pourrait être invoquée et le club mis en cause.

L'accident de Grenoble

C'est le chef pilote bénévole qui s'est tué en LS7. Il semble que l'aile ait touché la paroi, le planeur perdant alors un winglet. Déséquilibré le LS7 s'est écrasé.

Accidents divers

A Chartres une vache d'un LS6 17m s'est terminée en cheval de bois et sur le dos.

Pour la petite histoire, Le MCR 04, acheté par des Italiens mais non inscrit à l'ANEPVV, a été accidenté à PAVULLO en Italie.

Questions diverses

Les problèmes avec la CENTRAIR

Nous souhaitons commander des ailerons de PEGASE afin d'en avoir en stock à CHAMBLAY. Il semble que deux séries d'ailerons existent.

Le problème de l'Alliance : voir Pont sur Yonne.

Des possibilités ?

Il semble que nous puissions établir des « FORM ONE » à partir d'une machine radiée. A vérifier avec beaucoup de précautions.

La banque postale

Nous avons quelques soucis avec la banque postale. En effet, le changement de président n'a pas été enregistré ! L'ancien président ne peut fermer le compte puisqu'il n'est plus en exercice ! En d'autres termes nous nous retrouvons coincés à cause de l'incurie d'employés de cette banque !

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée vers 13h30.

